

AppleCare+ avec couverture en cas de Perte ou de Vol

Document d'Information sur les Produits d'Assurance

Société : AIG Europe S.A. Produit : AppleCare+ avec couverture en cas de Perte ou de Vol

AIG Europe S.A. (AIG), compagnie d'assurance enregistrée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social se trouve à 35D Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, aig.lu/. AIG Europe S.A. est agréée par le ministère des finances du Luxembourg et réglementée par le Commissariat aux Assurances. En France, AIG Europe S.A. exerce ses activités par le biais de sa Succursale française, Tour CBX, 1, Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie, France - RCS Nanterre 838 136 463.

Ce document est fourni uniquement à titre d'information et vous donne un aperçu du contenu principal de votre police d'assurance. Veuillez consulter les informations ci-dessous et le document intitulé « Conditions Générales AppleCare+ avec couverture en cas de Perte ou de Vol » pour obtenir des détails complets.

Quel est ce type d'assurance ?

AppleCare+ avec couverture en cas de Perte ou de Vol est une police d'assurance qui vous couvre pendant la durée de la police pour les réparations ou le remplacement de votre iPhone, iPad ou Apple Watch couvert(e) en cas de dommages accidentels ou de batterie défectueuse, et qui vous donne accès en priorité à l'assistance technique d'un expert d'Apple.



Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ Le remplacement de votre iPhone, iPad ou Apple Watch couvert(e) en cas de perte ou de vol, chaque sinistre étant soumis à une franchise. La couverture en cas de Perte ou de Vol s'applique au bracelet de l'Apple Watch uniquement s'il est perdu ou volé en même temps que l'Apple Watch couverte, dans ce cas, un bracelet de marque Apple de remplacement vous sera fourni, dont le modèle, la matière et la couleur seront choisis à la discrétion d'AIG.
- ✓ La réparation ou le remplacement de votre iPhone, iPad ou Apple Watch couvert(e)s en cas de dommages accidentels et chaque sinistre est soumis à une franchise. S'il n'est pas possible de réparer ou de remplacer votre équipement couvert, une compensation financière équivalente vous sera versée.
- ✓ Le remplacement de la batterie si sa capacité de charge tombe en dessous de quatre-vingts pour cent (80%) de sa spécification originale.
- ✓ L'accès en priorité aux experts d'Apple pour une assistance technique.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ L'usure normale, les dommages causés intentionnellement, les incendies ou les dommages esthétiques n'affectant pas le fonctionnement de l'appareil.
- ✗ Les pannes dues à des défauts de conception, de fabrication, à une modification ou à toute altération de l'iPhone, de l'iPad ou de l'Apple Watch couvert(e)s.
- ✗ Les produits qui ne sont pas couverts par la police.
- ✗ Les interventions ou réparations effectuées par toute personne autre qu'Apple ou un prestataire de services agréé par Apple.
- ✗ Le vol ou la perte des périphériques d'entrée de l'iPad.
- ✗ Les dommages ou la perte d'un logiciel ou de données, ainsi que la reprise et la réinstallation des logiciels.
- ✗ Le vol ou la perte de votre iPhone, iPad ou Apple Watch résultant d'un acte délibéré, d'une cession volontaire ou de toute perte financière due à une utilisation non autorisée de votre iPhone, iPad ou Apple Watch.



Y a-t-il des restrictions concernant la couverture ?

- ! Chaque déclaration valide de vol, de perte ou de dommages accidentels effectuée conformément à cette police peut être soumise à une franchise que vous devrez payer avant de bénéficier des avantages auxquels vous avez droit en vertu de cette police.
- ! Un maximum de deux déclarations valides de Perte ou de Vol peut être effectué pour chaque période de douze (12) mois à compter de votre date de souscription.

! Après la résolution de la seconde déclaration de Perte ou de Vol au cours de chaque période de douze (12) mois, la couverture en cas de Perte ou de Vol de votre iPhone, iPad, ou Apple Watch couvert(e) prendra fin. Cependant, la couverture pour dommages accidentels, l'assistance technique et la couverture pour batterie défectueuse continueront de s'appliquer jusqu'à la fin de la période de couverture.



Où suis-je couvert ?

- ✓ Si vous souscrivez une couverture pour votre iPhone, iPad ou Apple Watch, vous êtes protégé par la police AppleCare+ avec couverture en cas de Perte ou de Vol pour les événements couverts survenant dans le monde entier.
- ✓ Si vous faites une déclaration de sinistre dans un pays différent du pays d'achat, sous réserve que le service soit disponible dans ce pays, vous devrez vous conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière d'importation et d'exportation, et vous serez redevable de tous les droits de douane, de la taxe sur la valeur ajoutée et des autres taxes et frais associés qui pourraient s'appliquer. Pour la couverture en cas de Perte ou de Vol, la livraison d'un iPhone, iPad ou Apple Watch de remplacement peut être limitée au pays dans lequel vous avez souscrit la police.



Quelles sont mes obligations ?

- La fonctionnalité Localiser Mon doit être activée sur votre iPhone, iPad, ou Apple Watch tout au long de votre période de couverture, et au moment de la perte ou du vol. La fonctionnalité Localiser Mon doit rester activée et votre iPhone, iPad, ou Apple Watch doit rester associé à votre Compte Apple pendant toute la durée du processus de déclaration de sinistre. Veuillez noter que le partage de votre position n'active pas la fonctionnalité Localiser Mon requise pour que la couverture en cas de perte ou de vol soit effective, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette police.
- Vous êtes tenu de prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger votre iPhone, iPad, ou Apple Watch contre les événements assurés, et d'utiliser et d'entretenir l'iPhone, l'iPad, or l'Apple Watch conformément aux instructions de son fabricant.
- Vous devez faire votre déclaration de sinistre le plus rapidement possible en employant l'une des méthodes et en suivant la procédure de déclaration énoncées dans la police. Pour une déclaration de vol, il pourra vous être demandé de fournir un numéro de procès-verbal ou un rapport de police.
- Lorsque vous faites une déclaration de sinistre, vous devez fournir des informations concernant les symptômes et les causes des dommages ou des problèmes que vous rencontrez avec l'appareil couvert, afin de permettre à Apple de diagnostiquer le problème et de vous aider dans le cadre de votre déclaration.
- Si possible, assurez-vous que vos logiciels et données se trouvant sur l'appareil couvert ont été sauvegardés. Apple ne peut être tenu pour responsable de la perte de logiciels ou de données se trouvant sur l'appareil couvert.



Quand et comment dois-je payer ?

En ce qui concerne les polices à durée déterminée, si vous acceptez de payer à l'avance la totalité de la prime, elle doit avoir été payée avant que vous puissiez bénéficier de la couverture ou de l'assistance technique, et aucune déclaration de sinistre ne sera prise en compte en vertu de cette police si la prime n'a pas été intégralement payée.

Si vous payez la prime par versements, vous devez conclure un contrat de plan de paiement avec un fournisseur de plan de paiement, et vous bénéficierez de la couverture en cas de perte ou de vol, ainsi que de la couverture matérielle ou de l'assistance technique dès signature du contrat de plan de paiement. Vous devez veiller à effectuer vos versements conformément aux conditions générales d'utilisation de votre contrat de plan de paiement.

Pour les polices annuelles payées mensuellement, le mode de paiement utilisé lors de la souscription initiale sera automatiquement débité chaque mois, par versements mensuels égaux, pour les paiements de votre prime.

Pour les polices annuelles, le mode de paiement utilisé lors de la souscription initiale sera automatiquement débité chaque année, sauf et jusqu'à résiliation.



Quand est-ce que la couverture commence et finit ?

La couverture commence à la date de souscription d'AppleCare+ avec couverture en cas de Perte ou de Vol. Cela signifie que si vous souscrivez à AppleCare+ avec couverture en cas de Perte ou de Vol après avoir acheté votre iPhone, iPad ou Apple Watch, vous ne bénéficierez d'une couverture pour votre iPhone, iPad ou Apple Watch qu'à partir de cette date.

Pour les polices à durée déterminée, la couverture expire 24 mois après la date de souscription à AppleCare+ avec couverture en cas de Perte ou de Vol figurant sur votre reçu, sauf mention contraire sur votre certificat de preuve de couverture et sauf si votre police a été résiliée plus tôt, conformément aux dispositions applicables. Pour les polices annuelles et les polices annuelles payées mensuellement, votre couverture est d'une durée de 12 mois (un an) à compter de la date de souscription d'AppleCare+ avec couverture en cas de Perte ou de Vol figurant sur votre reçu et sera automatiquement renouvelée chaque année, à moins et jusqu'à ce que votre police ne soit résiliée.

Votre couverture peut expirer plus tôt si vous exercez votre droit de résiliation ou, pour la couverture en cas de Perte ou de Vol, si vous n'êtes plus autorisé à faire une déclaration de Perte ou de Vol, car deux déclarations valides ont été traitées au cours de chaque période de 12 mois. Votre couverture en cas de dommages accidentels, votre couverture matérielle pour batterie défectueuse et au titre de l'assistance technique resteront valides jusqu'au début de la prochaine période de 12 mois, à la date

anniversaire de souscription de votre police, ou jusqu'à la fin de votre période de couverture à condition que vous n'ayez pas exercé votre droit de résiliation.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez résilier cette police avec effet immédiat en vous rendant sur support.apple.com/fr-fr/118428. Si vous ne voyez pas votre police lorsque vous tentez de la résilier, il peut être nécessaire de terminer la configuration de votre Compte Apple. Pour obtenir une aide supplémentaire, veuillez consulter la page suivante : support.apple.com/HT202704. Vous pouvez également résilier cette police à tout moment, pour quelque raison que ce soit, en appelant Apple au +33 (0)805 540 003 ou en écrivant au service client d'Apple, Hollyhill Industrial Estate, Hollyhill, Cork, République d'Irlande. Vous pouvez également résilier une police annuelle payée mensuellement ou une police annuelle en désactivant la facturation de la prime de renouvellement en appelant Apple au +33 (0)805 540 003.

Pour les polices à durée déterminée, si vous résiliez dans les trente (30) jours suivant la date de souscription à AppleCare+ avec couverture en cas de Perte ou de Vol, vous serez intégralement remboursé. Si vous annulez après cette période de trente (30) jours, vous recevrez un remboursement au prorata en fonction de la durée pendant laquelle vous avez bénéficié d'AppleCare+ avec couverture en cas de Perte ou de Vol. Dans le cas des polices annuelles payées mensuellement, si vous résiliez la police dans un délai de quatorze (14) jours après la date de souscription initiale ou le renouvellement de la police, vous bénéficierez d'un remboursement intégral de la prime versée pour cette période de couverture. Si vous résiliez votre police annuelle payée mensuellement plus de quatorze (14) jours après la date de votre achat initial ou de votre renouvellement, vous recevrez un remboursement au prorata, calculé en fonction du pourcentage de la période non écoulée du mois pour lequel votre dernière mensualité de prime a été payée.

Dans le cas des polices annuelles, si vous résiliez la police dans un délai de trente (30) jours après la date de souscription initiale ou le renouvellement de la police, vous bénéficierez d'un remboursement intégral. Si Vous résiliez cette police annuelle plus de trente (30) jours après la date de souscription initiale ou de renouvellement, vous aurez droit à un remboursement au prorata calculé en fonction du pourcentage de la période restante non écoulée sur votre police annuelle.

Pour les polices à durée déterminée, si vous payez votre prime par versements, vous pouvez résilier la police en contactant directement Apple ou le fournisseur de plan de paiement et en demandant la résiliation de votre police en votre nom.